

## **TRADUCTION DE LA VERSION ANGLAISE DÉFINITIVE**

**Novembre**

**Entente de partenariat 2011 - 2015**

**entre le Centre universitaire de santé McGill et la Concertation Interquartiers**

### **Préambule :**

En novembre 2004, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les neuf organisations membres de la Concertation Interquartiers (CIQ) ont signé une entente de partenariat concernant le nouvel hôpital devant être construit sur le Site Glen. En vertu de cette entente, les deux parties ont convenu de travailler ensemble afin de maximiser les retombées positives liées à la présence de l'hôpital et ont élaboré une liste ouverte de champs de sujets communs comprenant, entre autres, le développement économique, l'emploi, le logement, la prestation des soins de santé et le transport. Sept ans plus tard, le nom du constructeur-gestionnaire des installations du Site Glen du CUSM étant connu, le CUSM et la CIQ conviennent par la présente de joindre des annexes au libellé de l'entente initiale.

La présente entente entre la CIQ et le CUSM vise à identifier les retombées de la construction de l'hôpital sur et à l'extérieur du site, ainsi que les meilleures façons d'intégrer l'hôpital à l'environnement urbain. Elle précise les principes directeurs et ceux opérationnels, ainsi que les mesures initiales que la CIQ et le CUSM s'engagent à prendre afin d'atteindre leurs objectifs. La présente entente reflète la forme actuelle du partenariat et laisse une latitude d'action au CUSM et à la CIQ pour identifier des possibilités de travailler ensemble afin d'atteindre des objectifs communs en matière de soins de santé de qualité, du partenariat communauté-hôpital et d'un CUSM servant de point d'ancrage aux quartiers avoisinants, favorisant l'épanouissement de communautés saines, dynamiques et diversifiées.

### **Objectifs :**

Notre entente est fondée sur les objectifs suivants :

- que le CUSM offre les meilleurs soins pour la vie, en concordance avec sa vision d'être un chef de file en matière d'enseignement, de recherche et de soins;
- que le CUSM devienne une institution pivot au cœur des trois quartiers représentés par la CIQ, en favorisant la prospérité, le dynamisme et la diversité des communautés;
- que les partenaires conviennent de collaborer et de développer un partenariat intégré par le biais d'une stratégie axée sur des actions partagées;
- que la coopération entre le CUSM et la CIQ mène à des améliorations tangibles quant à la qualité des installations et des services de l'hôpital, de ses quartiers avoisinants et de compatibilité entre les deux.

### **Engagements opérationnels/Stratégies axées sur des actions partagées (2011-2015) :**

La stratégie du partenariat et les principes opérationnels décrits dans le présent document reflètent une approche qui bénéficie à toutes les parties de la présente entente et respecte leurs capacités, leurs compétences et leurs limites. Les parties conviennent que cette entente initiale, qui s'applique à une période au cours de laquelle les parties vont « apprendre à se connaître mutuellement », décrit des objectifs initiaux modestes pour les cinq (5) prochaines années. Le CUSM et la CIQ reconnaissent également que la liste des préoccupations communes n'est pas définitive et que d'autres sujets nécessiteront des discussions et des actions entre 2011 et 2015. Le CUSM et la CIQ comprennent que, de manière générale, la portée de la présente entente couvre les quartiers du Sud-Ouest, de Westmount et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, mais, si pertinent, elle pourrait s'appliquer au bassin élargi

desservi par les trois Centres de santé et de services sociaux (CSSS) – de la Montagne, du Sud-Ouest-Verdun et Cavendish. La présente entente est conclue dans un esprit de soutien mutuel et de partenariat.

Le CUSM et la CIQ conviennent de travailler ensemble afin de maximiser les avantages du nouveau Site Glen et d'en minimiser les impacts négatifs potentiels. Le CUSM et la CIQ collaboreront pour améliorer l'intégration des installations du CUSM dans les quartiers avoisinants, en portant une attention particulière aux impacts sur : l'emploi, le développement économique, l'environnement, l'intégration urbaine, la circulation, les commerces de détail et les services, la prestation des soins de santé et le développement urbain en général. Le CUSM consent à soutenir la CIQ dans ses efforts de négociation d'une entente de partenariat avec le consortium Groupe immobilier santé McGill (GISM), qui assurera la construction et l'exploitation du Site Glen, tel que décrit dans un mémorandum daté du 15 décembre 2008; le CUSM déploiera des efforts de bonne foi pour inclure des représentants de la CIQ dans les forums gouvernementaux pertinents chargés de prendre des décisions quant à l'hôpital, en lien avec les sujets soulevés ci-dessous et à son intégration urbaine.

Les parties s'engagent à respecter les principes opérationnels suivants :

- Faire circuler l'information de manière régulière, exacte et au moment opportun entre les deux parties;
- Déployer des efforts de bonne foi pour définir des objectifs communs, avec des actions correspondantes, claires, raisonnables, assortis d'un échéancier et quantifiables, sous forme de plans d'action annuels;
- Chacune des trois Tables de travail (Emploi, Développement économique et Intégration urbaine) aura la responsabilité de définir, d'adopter, et de faire le point sur les plans d'action annuels;
- Chaque année pendant la construction, ces Tables entreprendront plusieurs activités coordonnées et conjointes, afin d'inclure certains des éléments suivants : comités conjoints, séances d'information et ateliers, planification et/ou développement d'installations spécifiques sur ou à l'extérieur du site, et projets pilotes d'intérêt mutuel en matière d'emploi, de développement économique, de logement, de développement durable, de transport, de prestation des soins de santé et d'intégration urbaine (tel que décrit ci-après).
- Évaluer annuellement les progrès réalisés quant à l'atteinte des objectifs convenus dans le partenariat;
- Entreprendre plusieurs activités coordonnées et conjointes chaque année pendant la construction et pendant les opérations initiales, qui correspondent aux priorités de chacune des parties (tel que décrit ci-après);
- Revoir et renouveler la présente entente et les présentes annexes au cours de la quatrième année de l'entente (en 2015);

De plus, la CIQ et le CUSM conviennent d'être liés, mais non limités, par les engagements sectoriels spécifiques pour la période comprise entre 2011 et 2015 :

## **1. EMPLOI**

1) Dans une perspective de développement durable et avec une approche mutuellement bénéfique pour tous les partenaires, qui respecte leurs capacités, leurs compétences et leurs limites :

- Le CUSM s'engage à continuer de collaborer avec les partenaires de la communauté en participant à des activités de sensibilisation et à des programmes qui encouragent l'embauche locale lorsque possible.
- Les partenaires communautaires s'engagent à travailler de pair avec le CUSM et d'autres partenaires institutionnels ou communautaires afin de stimuler, sensibiliser et former le plus

grand nombre de personnes possible pouvant être embauchées par le CUSM et/ou ses partenaires du secteur de la santé.

2) Dans l'optique de continuer le partenariat basé sur la communication et la confiance qu'il a déjà établies avec ses partenaires communautaires, le CUSM s'engage à offrir du soutien et à partager les informations nécessaires afin que les partenaires communautaires puissent élaborer une stratégie en matière de ressources humaines axée sur des objectifs à court et moyen termes. Le CUSM s'engage à guider ses partenaires communautaires dans leurs démarches visant la réalisation d'une telle stratégie.

Le CUSM et ses partenaires s'engagent à développer une stratégie réaliste, adaptée aux besoins locaux, qui permettra de maximiser l'emploi dans le secteur de la santé, incluant le CUSM, s'il y a lieu, des jeunes, des immigrants et des personnes sans emploi.

## **2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Le CUSM reconnaît l'expertise des organismes de développement économique local dans la création, le développement et l'expansion d'entreprises grâce à leur mandat en tant que centres locaux de développement; le CUSM reconnaît également que ces organismes de développement économique sont au cœur d'un vaste réseau de partenaires gouvernementaux et privés qui financent des projets de développement économique.
- Le CUSM et ses partenaires de développement économique local conviennent qu'il est dans leur intérêt commun de développer conjointement des lignes directrices menant à un plan d'action global, en tenant compte des priorités suivantes : accueillir favorablement de nouvelles entreprises à proximité du nouvel hôpital et de son centre de recherche sur le Site Glen; l'installation de services connexes à proximité du Site Glen; une structure de gestion du stationnement exploitée par un organisme à but non lucratif (la CIQ sera informée lorsqu'un appel d'offres sera lancé et la meilleure soumission sera choisie selon la procédure habituelle généralement suivie); l'adoption d'une politique d'achat de biens et de services locaux pour les contrats d'une valeur de 25 000 \$ ou moins (le CUSM encourage les entreprises locales à s'enregistrer en tant que fournisseurs qualifiés de biens et de services d'une valeur de 25 000 \$ ou moins).
- Les membres de la Table de développement économique adoptent les lignes directrices suivantes : dans le respect de l'optique du développement durable du quartier, les partenaires s'engagent à procéder collectivement, par une stratégie d'actions communes, à définir ensemble les opportunités d'affaires à court, à moyen et à long terme; prioriser les actions communes visant à réduire l'empreinte environnementale sur le Site Glen, en adoptant des indicateurs environnementaux; et soutenir le développement d'activités stratégiques en encourageant les liens entre les groupes locaux et l'ensemble de leurs partenaires respectifs.

## **3. INTÉGRATION URBAINE**

### **Planification urbaine et aménagement du site :**

- Le CUSM et la CIQ conviennent de s'appuyer mutuellement dans la poursuite d'une planification intégrée du Site Glen, des sites adjacents et des projets réalisés avec tous les organismes pertinents.
- Le CUSM et la CIQ conviennent de promouvoir l'inclusion des deux parties dans tout processus de planification sur une base continue.
- Le Site Glen du CUSM comprend des espaces verts et des installations publiques, tout en étant ouvert sur les quartiers limitrophes. Pour ce qui est des bordures du site et de la partie est du site, la CIQ fournira de l'expertise et son point de vue sur des plans conceptuels qui répondent aux priorités de la

communauté, alors que le CUSM et la CIQ travailleront de concert pour évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de ces plans.

- Le CUSM soutiendra, au fur et à mesure de l'évolution du projet, les demandes formulées par la CIQ ayant trait à sa représentation au sein de comités dont le mandat a un lien avec les principes établis dans la présente entente de partenariat et sur lesquels les deux parties ont préalablement convenu.
- Le CUSM s'engage à consulter la CIQ sur des questions qui font partie de l'entente, incluant, sans toutefois s'y limiter, les sujets suivants : transport; accès au Sud-Ouest via la rue Saint-Jacques; raccordement avec la station de métro Vendôme; aménagement paysager.

**Logement :**

- Le CUSM soutiendra des initiatives atténuant les répercussions du développement du Site Glen sur le marché de l'habitation (des formes de soutien non pécuniaire et indirect sont possibles).
- Le CUSM considérera les demandes provenant de la CIQ pour une forme de collaboration plus active sur la question du logement à l'avenir.
- Le CUSM soutiendra, en collaboration avec la CIQ et ses partenaires à but non lucratif dans le secteur du logement, le développement de logements hors site pour les employés de l'hôpital ou d'autres types de logements.
- Le CUSM envisagera de collaborer et/ou de soutenir les initiatives communautaires visant à maintenir et à améliorer les conditions de logement pour les populations à faible revenu et pour les populations vulnérables.
- Le CUSM et la CIQ conviennent d'entreprendre conjointement des discussions avec la Ville de Montréal relativement au logement du personnel et au logement abordable.

**Performance et surveillance environnementales:**

- Le CUSM veillera à la réduction de l'impact environnemental négatif potentiel des activités de construction et mettra en place, à l'intention des citoyens, un système de renseignements et de traitement des plaintes (dont la coordination serait assurée par les organismes responsables de son implantation) pendant la phase de construction.
- Les installations hospitalières du Site Glen vont respecter et maintenir, voire dépasser, les niveaux de performance environnementale des opérations spécifiés dans les contrats (par exemple, en ce qui a trait à l'efficacité énergétique, à la gestion des déchets, etc.), pendant toute la durée de vie de l'immeuble.
- Le CUSM fournira à la CIQ la liste des normes environnementales qui doivent être respectées sur le site Glen. Cette liste comprendra les réglementations municipale, provinciale et fédérale.

**Transport :**

- Le CUSM partagera avec la CIQ les renseignements relatifs aux flux de transport du personnel, des patients et des visiteurs de l'hôpital, et leur articulation avec l'hôpital et les quartiers avoisinants. Le CUSM considérera les recommandations de la CIQ sur ces questions.
- Le CUSM privilégie, pour l'accès au Site Glen, le transport actif et la sécurité des piétons.
- Le CUSM et la CIQ travailleront de pair avec les autorités locales afin d'améliorer les infrastructures délabrées, dégradées ou non sécuritaires se trouvant dans l'environnement bâti situé dans le voisinage immédiat du Site Glen.
- Le CUSM agira à titre d'interlocuteur auprès des représentants responsables des infrastructures et des services de transport local et à grande échelle, afin d'améliorer l'accessibilité à l'hôpital pour les divers bénéficiaires et pour la population locale, en portant une attention particulière au quartier Saint-Henri, notamment à l'accès au Sud-Ouest par la rue Saint-Jacques, le raccordement à la station de métro Vendôme et à l'aménagement paysager du site, tout en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite, comme les personnes âgées, les personnes malades et les personnes se déplaçant avec de jeunes enfants.

- Le CUSM et la CIQ collaboreront pour promouvoir et intégrer les réseaux de transport (existants et futurs), tout en accordant la priorité aux formes de transport durable (par exemple, le transport en commun, le covoiturage, le cyclisme, la marche et la gestion des stationnements) grâce à des efforts conjoints.
- Le CUSM adoptera un plan de transport durable qui a pour objectif de maximiser l'utilisation des formes de transport durable par les employés du Site Glen. La CIQ rendra disponibles des ressources techniques pour soutenir ces efforts. Le plan prendra en considération les besoins particuliers des différents groupes d'utilisateurs, y compris les médecins et d'autres employés hautement qualifiés ayant des besoins particuliers en termes d'accès. Le plan de transport durable intégrera l'ensemble des politiques relatives au transport des employés qui accordent la priorité au transport durable et qui en font la promotion.
- Le CUSM s'engage à continuer d'encourager le transport durable sur tous ses sites.

**Sujets connexes aux soins de santé :**

- Le CUSM fournira à la communauté des renseignements clairs, réguliers et accessibles sur les soins de santé qu'il dispense. Parmi les sujets importants à traiter figurent, sans s'y limiter : la description des services offerts sur chaque site et la manière dont ces services sont intégrés présentement et dans la nouvelle configuration du centre.
- Le CUSM déploiera des efforts de bonne foi pour répondre aux préoccupations émises par la CIQ et/ou la communauté, en ayant recours à diverses méthodes de communication, tout en tenant compte de la population vieillissante et des autres populations vulnérables.
- Le CUSM informera la CIQ de la tenue d'élections au sein du conseil d'administration du CUSM.